



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration de la FSU12 au CDEN du 17 février 2023

Mr le Préfet,
Mme la Directrice Académique,
Mr le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

Ce CDEN se tient dans un contexte bien particulier qui appelle des considérations préliminaires sur plusieurs sujets spécifiques avant de nous engager sur la question la préparation de rentrée 2023 qui est à l'ordre du jour.

Depuis le 19 janvier, le pays connaît de très fortes mobilisations pour exprimer leur refus de voir allonger l'âge de départ à la retraite à 64 ans et le prolongement de la durée de cotisation. Alors que le projet de cette « réforme » inique est majoritairement rejeté dans l'opinion publique, que la pétition en ligne atteint le million de signatures, ce gouvernement s'obstine et reste sourd. Décortiqué, expliqué, ce projet révèle au grand jour son inutilité, mais aussi sa brutalité. Les personnels de l'éducation nationale, avec les salarié.es du secteur public et privé, l'ont bien compris. Le rejet massif de la réforme s'enracine dans le sentiment largement partagé que le travail est, pour beaucoup, devenu insoutenable bien avant 60 ans. Chez les enseignant*es, alors que les conditions de travail se dégradent, alors que la perte de sens du métier se développe, alors que de la souffrance s'enracine, le projet de réforme des retraites est vécu comme une agression.

Dans un tel contexte, le projet ministériel du « pacte » est perçu comme une nouvelle marque de mépris et une nouvelle provocation. Ce projet, traduction macroniste du « travailler plus pour gagner plus » dans l'Éducation nationale, revient à nier la réalité du travail des enseignant*es et qui plus est à tomber dans une « novlangue » libérale où le mot « revalorisation » se voit vidé de son sens. Imposer du travail supplémentaire à une profession dont les conditions de travail sont pourtant déjà dégradées, remettre en cause le statut en créant en quelque sorte deux catégories d'enseignant*es est non seulement inacceptable, mais en plus irresponsable. C'est une attaque profonde pour les directrices et directeurs qui va modifier leur statut, ajoutant des missions qui vont s'apparenter à celles des chef*fes d'établissement alourdissant de fait leur charge de travail. Et c'est en plus une attaque supplémentaire contre les femmes. En effet, les inégalités salariales entre les hommes et les femmes persistent de manière alarmante dans l'EN. Les causes sont objectivées (part variable de rémunération, temps partiel, ségrégation professionnelle, plafond de verre...). La FSU dénonce par ailleurs le fait qu'il n'y ait toujours rien de proposer au plan salarial pour les AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels d'administration, d'inspection, de direction, etc..

Les sujets de mécontentements sont nombreux et le constat que nous dressons confirme une profonde rupture et la défiance des personnels face à des annonces éloignées des attentes des personnels. De ce point de vue, les annonces faites dans la presse alors que des discussions ont lieu signe le retour à la dérive de la « com » et confirme là encore l'usage de la « novlangue » où « concertation » reste un mot creux qui est utilisé pour faire illusion. Suppression de la technologie, heures, heures de soutien à la place, emploi possible des professeur*es des écoles pour assurer ce soutien en sixième, des annonces sorties de nulle part, jamais discutées en instance. Ajoutons

d'ailleurs que la préparation de la rentrée dans le second degré se fait actuellement dans l'illégalité, puisque aucun texte réglementaire n'a - à cette heure - supprimé la technologie.

Avant de revenir à l'ordre du jour, nous tenons aussi devant ce CDEN à dénoncer la dotation du second degré pour notre département. De nombreux collègues de différents établissements ont dénoncé dans les conseils d'administration, souvent avec les parents, la hausse des effectifs ; de nombreux collègues de différents établissements se sont mobilisés mercredi pour revendiquer des moyens supplémentaires.

Pour la FSU, le discours visant à dire que l'Aveyron serait un département privilégié et qu'à ce titre il devrait assurer la solidarité territoriale n'est pas admissible. Oui, l'Aveyron perd cette année des élèves... Mais, soulignons-le, pas tant que ça : - 40 au global. Et la réponse budgétaire est la suivante : -11 postes. La réalité des conditions d'enseignement est la suivante : près d'un tiers des collèges ont des effectifs moyens qui montrent que la majorité des classes sont à 28, 29, 30, avec même des classes à 31.

Osons la comparaison internationale puisque la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale a rendu publics il y a peu les données de son étude « L'Europe de l'éducation en chiffres » : on y constate dans que les 22 pays de l'UE membres de l'OCDE, il y a en moyenne 21 élèves au collège. L'Aveyron est moins privilégié que la Lettonie qui présente le plus faible effectif moyen avec 17 élèves par classe.

Il faut donc des moyens supplémentaires et c'est en ce sens que nous avons d'ores et déjà interpellés le Recteur, et le Ministre. Le maillage territorial de proximité, qui fait la particularité de notre département et qui a fait la preuve de son efficacité, ne peut servir de prétexte à une dotation que nous qualifierons de « au rabais ».

Penchons-nous maintenant sur l'objet de notre Conseil Départemental : la préparation de la carte scolaire de la prochaine rentrée pour laquelle un certain nombre de considérations précédemment évoquées sont évidemment valables. Une carte scolaire qui voit la fin de la priorité accordée au primaire les années précédentes en inscrivant la suppression de 1 117 postes au budget 2023 qui se traduiront par 667 fermetures dans les écoles à la rentrée. La dernière dotation négative dans le premier degré remontait à la rentrée 2012 ! L'Aveyron renoue avec une tradition qui semblait oubliée de rendre des postes. Dans ce contexte de pertes de moyens, le ministère continue d'afficher des objectifs ambitieux qui en deviennent intenable : finalisation du plafonnement à 24 élèves en GS, CP et CE1, poursuite du dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire, création et poursuite du moratoire sur les fermetures d'écoles rurales sans accord du maire.

Et des écoles rurales nous n'en manquons pas dans le département. Des écoles dont le rôle reste crucial pour l'attractivité et le dynamisme d'une petite commune. Des écoles souvent à multiniveaux, parfois avec des effectifs allant jusqu'à 24 élèves pour 9 niveaux. C'est bien pour cela que la FSU revendique une limitation des effectifs et l'utilisation de seuils en fonction du nombre de niveaux des classes, jusqu'à 15 élèves pour les classes uniques. Or, c'est loin d'être le cas une nouvelle fois à l'occasion de cette carte scolaire dans notre département où cette différenciation n'est pas ou trop peu d'actualité.

La FSU demande des mesures de discriminations positives à l'encontre de nos petites écoles de campagne et l'application de l'article L113-1 du code de l'éducation qui stipule très clairement l'organisation prioritaire de l'accueil des 2 ans dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et leur comptabilisation dans les prévisions d'effectifs. Cette prise en compte des 2 ans n'est effective en Aveyron que dans le REP decazevillois. Or dans notre département rural et classé en ZRR, les écoles qui pourraient relever de cet article ne manquent pas. L'Aveyron n'est pas épargné par paupérisation des quartiers

urbains de plus en plus d'écoles confrontées aux difficultés sociales et à l'absence de mixité sociale - et il y en a dans toutes les villes aveyronnaises. Ces écoles situées doivent aussi pouvoir aussi bénéficier de cette mesure. Pour la FSU, la non-prise en compte d'élèves bien présents dans les classes est une aberration qui fait les choux gras de l'enseignement privé qui opportunément profite de cette situation, ce que nous dénonçons.

Et ce ne sont pas les fusions qui régleront les difficultés de ces écoles, fusions dont nous savons pertinemment qu'elles donneront lieu à de prochaines fermetures de classes. La FSU reste profondément attachée à l'école maternelle, à la prise en compte de ses spécificités, aux besoins particuliers de ses jeunes élèves, aux particularités de l'exercice du métier d'enseignant dans cette école première, autant d'arguments qui ont pu justifier la différenciation avec l'école élémentaire. Les fusions s'inscrivent dans les coups de boutoir portés à cette école, qu'il s'agisse de l'obsession des fondamentaux ou de l'hégémonie des évaluations CP qui veulent en faire l'antichambre de l'école élémentaire. Nul besoin de fusions pour que les maîtres et maîtresses des deux écoles communiquent.

Madame la DASEN, vous allez nous expliquer que la suppression des 4 postes dans notre département s'accompagnera à la rentrée prochaine d'une perte d'élèves et de l'amélioration du P/E. Pourtant, les moyens dont vous disposerez à la rentrée ne vous permettront pas de créer des postes d'enseignants spécialisés, de psychologues de l'Éducation nationale nécessaires pour répondre aux enjeux de l'école inclusive et l'Aveyron est à ce sujet un parent pauvre de l'académie et même en queue de peloton au niveau national. Faisant toutes et tous le constat de la grande souffrance de personnels liée aux élèves qui bousculent le cadre scolaire, il devient prioritaire de compléter les RASED, de redéployer des enseignants spécialisés à dominante relationnelle, d'abonder les places et les enseignant*es dans les ESMS.

Cette situation ne permettra pas de créer suffisamment de postes de remplaçant*es. Les quelques créations proposées dans le projet de carte scolaire auraient été très loin de suffire à pallier la situation catastrophique du remplacement que nous connaissons depuis le début de cette année scolaire, qui perdure encore aujourd'hui et que nous avons pourtant annoncée dès septembre. De mémoire de collègues, jamais une telle situation n'a été vécue. Pour la FSU, il est inadmissible, qu'entrent dans la normalité les non-remplacements et leur corollaire en termes de répartition des élèves dans les autres classes ou les remplacements chaotiques, en pointillés et la valse des remplaçant*es dans une même classe. Là encore, la FSU ne s'y habituera pas, le dénoncera et affichera toujours sa priorité pour un·e enseignant*·e devant chaque classe, loin devant les impératifs de formation même lorsque ceux-ci sont dictés par des injonctions ministérielles fortes. Car tout ceci a un coût : à chaque fois qu'un enseignant n'est pas remplacé, c'est toute l'école qui est désorganisée ; la qualité du service, des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des collègues qui subissent les répartitions et celles aussi des remplaçants ballottés de gauche à droite en sont affectés.

Oui, si ces dernières années effectivement le P/E s'est quelque peu amélioré, cela s'est paradoxalement accompagné d'une dégradation criante des conditions de travail des professeurs et des AESH que nous percevons au travers des appels à l'aide reçus par notre section départementale. Comme il a été dit, les collègues subissent la multiplication du nombre d'élèves qui bousculent le cadre mais aussi celle des situations conflictuelles avec les familles. Les injonctions hiérarchiques et les nouveaux outils managériaux, résultats des évaluations standardisées, évaluations d'école, contractualisation, individualisation des carrières, des rémunérations, tendent à augmenter la pression sur les personnels... A rebours de réaliser les objectifs escomptés à savoir augmenter la qualité du service à coût constant, ce new management empiète sur le temps de travail des personnels et les déstabilise multipliant les risques psychosociaux.

Ce sont pour toutes ces raisons que les représentant•es des personnels de la FSU et de l'UNSA ont pris la décision de boycotter le CDEN du 8 février. Et c'est dans ce contexte de travail empêché et de conditions se dégradent que le président Macron et son ministre de l'éducation nationale veulent encore augmenter notre temps de travail qu'il s'agisse de la durée hebdomadaire ou de la carrière. Le 7 mars, les personnels de l'Éducation nationale seront en grève pour exiger le retrait du projet de réforme des retraites, mais aussi un plan d'urgence pour l'école, car oui il y a urgence.